

PROFIL DE LA BAINNADE DU LAC DE KRUTH-WILDENSTEIN

Date d'élaboration du profil : 01/03/2022
Date de mise à jour du profil : -

Caractéristiques de la baignade	Schéma de la zone de baignade
<p>Nom de la baignade : Lac de Kruth-Wildenstein</p> <p>Communes : Kruth, Wildenstein et Fellingring</p> <p>Département : Haut-Rhin (68)</p> <p>Région : Grand Est</p> <p>Personne responsable de l'eau de baignade : M. le Président du Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein</p> <p>Période d'ouverture : pêche du vendredi saint jusqu'au 3ème dimanche suivant la fermeture de la pêche en 1ère catégorie piscicole (3ème dimanche de septembre) et activités touristiques du 1er juillet au 31 août</p> <p>Heures de surveillance (le cas échéant) : baignade tolérée et non surveillée</p> <p>Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 3000 visiteurs journalier au maximum sur l'ensemble des activités du site</p>	

Historique de la qualité de l'eau de baignade	Carte de la zone d'étude																		
<p>Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années (au moins 4 années) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #008000; color: white;">Année</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">2018</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">2019</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">2020</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classement selon la directive 2006/7/CE</td> <td style="text-align: center;">Excellent </td> <td style="text-align: center;">Excellent </td> <td style="text-align: center;">Excellent </td> <td style="text-align: center;">Excellent </td> </tr> </tbody> </table> <p>Eaux de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> excellente, bonne et suffisante conformes à la directive insuffisante peuvent rester temporairement conformes à la directive si des mesures de gestion sont prises <p>Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années (au moins 4 années) présentée par ordre chronologique décroissant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #008000; color: white;">Date</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">Type de pollution</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">Origine de la pollution</th> <th style="background-color: #008000; color: white;">Interdiction de la baignade</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table>	Année	2018	2019	2020	2021	Classement selon la directive 2006/7/CE	Excellent 	Excellent 	Excellent 	Excellent 	Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade	-	-	-	-	
Année	2018	2019	2020	2021															
Classement selon la directive 2006/7/CE	Excellent 	Excellent 	Excellent 	Excellent 															
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade																
-	-	-	-																

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Eaux domestiques usées	En situation exceptionnelle	30 m	Déversement d'eaux usées non traitées par le trop-plein du poste de pompage	Intervention sur le poste pour sa remise en marche normale	Suivi, entretien et maintenance préventive des équipements	Installation d'un dispositif de mesure du débit d'eaux usées non traitées rejetées par le trop-plein
Eaux pluviales	Influence certaine mais pas d'impact dans l'historique de la qualité	0 m	Hauteur de pluie précipitée	Inspection visuelle des eaux du Lac	-	Acquisition d'un pluviomètre enregistreur
Activité agricole	Négligeable	-	-	-	-	-
Activité animale	Négligeable	-	-	-	-	-
Cyanobactéries	En situation exceptionnelle	0 m	Chlorophylle A > 10 µg/l (seuil de déclenchement du niveau vigilance) Recherche des cyanobactéries et des genres toxigènes (en biovolumes) : somme des biovolumes > 1 mm³/l (niveau « alerte 1 ») toxines MC* > 0,3 µg/L et/ou CYN* > 42 µg/L et/ou ATX* > LD, STX* > 30 µg/L (niveau « alerte 2 »)	Analyse de la chlorophylle, en niveau vigilance : contrôle sanitaire hebdomadaire recherche des cyanobactéries et des genres toxigènes surveillance visuelle de l'état du plan d'eau (transparence,), accumulation à la surface ou de mortalité animale	Analyse Surveillance visuelle de l'état du plan d'eau	Informations aux usagers sur le site (mesures de prévention et interdictions) et aux organismes publics, rétro-information de l'ARS Restriction d'usage des activités sur le plan d'eau

* MC : Microcystine, CYN : Cylindrospermopsine, ATX Anatoxine, STX Saxitoxine